



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau, nature et biodiversité

Unité gestion des procédures environnementales

affaire suivie par :

Françoise Lemonnier - DDTM 56

tel : 02.56.63.74.77

courriel : francoise.lemonnier@morbihan.gouv.fr

Vannes, le **21 NOV. 2017**

Le directeur départemental des
territoires et de la mer du Morbihan

à

Monsieur le directeur régional de
l'environnement, de l'aménagement et
du logement de Bretagne

Unité départementale du Morbihan

34 rue Jules Legrand

56100 LORIENT

objet : Installations classées pour la protection de l'environnement - Autorisation environnementale
Sablière du Lann - Lauzach - Lafarge Granulats France - Examen préalable/compléments apportés au dossier
(régularité)

M. le directeur du secteur Bretagne de la société Lafarge Granulats France a déposé une demande d'autorisation
environnementale, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, liée à
un projet de renouvellement de carrière afin de finaliser les travaux de remise en état de la sablière du Lann à Lauzach
(56 190).

DOMAINES CONCERNÉS PAR LA DEMANDE		OUI	NON
1.	LOI SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES (projets visés au 1° de l'article L. 181-1 ; déclarations loi sur l'eau soumises à évaluation environnementale) p.4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.	ICPE (projets mentionnés au 1 ^{er} alinéa du 2° de l'article L. 181-1) p.8	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.	MODIFICATION D'UNE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE (RNN) (articles L. 332-6 et L. 332-9 du code de l'environnement) p.11	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4.	MODIFICATION D'UN SITE CLASSÉ (art. L.341-7 et L.341-10 du code de l'environnement) p.11	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5.	DÉROGATION « ESPÈCES ET HABITATS PROTÉGÉS » (art.L.411-2 du code de l'environnement) p.12	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.	DOSSIER AGREMENT OGM (article L. 532-3 du code de l'environnement) p.13	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
7.	DOSSIER AGREMENT DECHETS (article L.541-22 du code de l'environnement) p.12	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
8.	DOSSIER ENERGIE (article L. 311 1 du code de l'énergie) p.14	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
9.	AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT (articles L. 214-13 et L. 341-3 du code forestier) p.14	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Après examen des compléments de dossier déposés, je vous informe que les services de la direction départementale
des territoires et de la mer n'ont émis aucune observation particulière.

De ce fait, les compléments apportés répondent aux attentes précédemment exprimées.

Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental adjoint des
territoires et de la mer

Yves Le Maréchal